

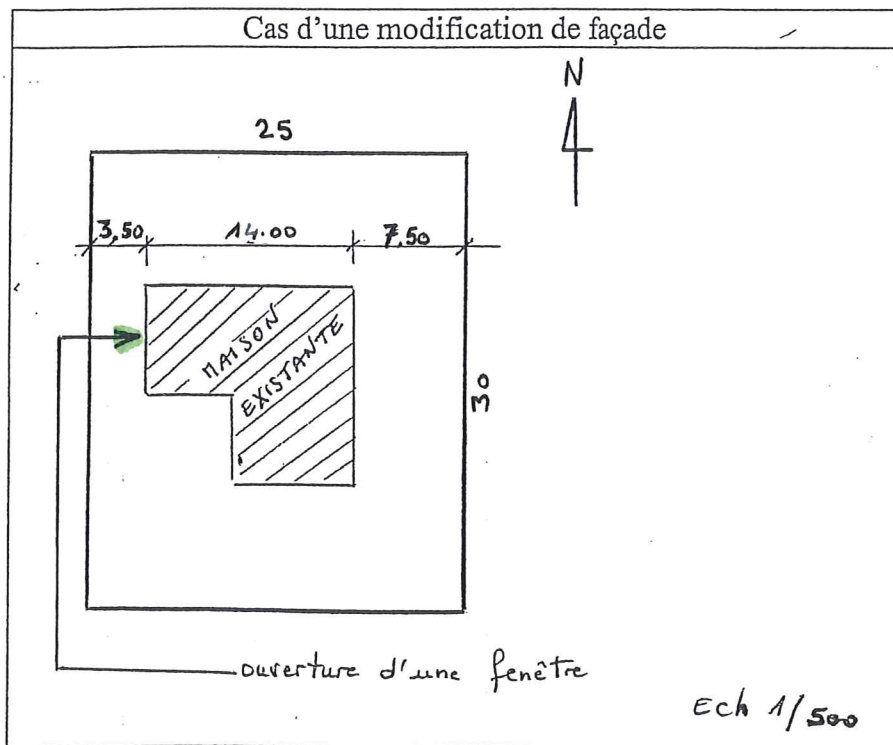
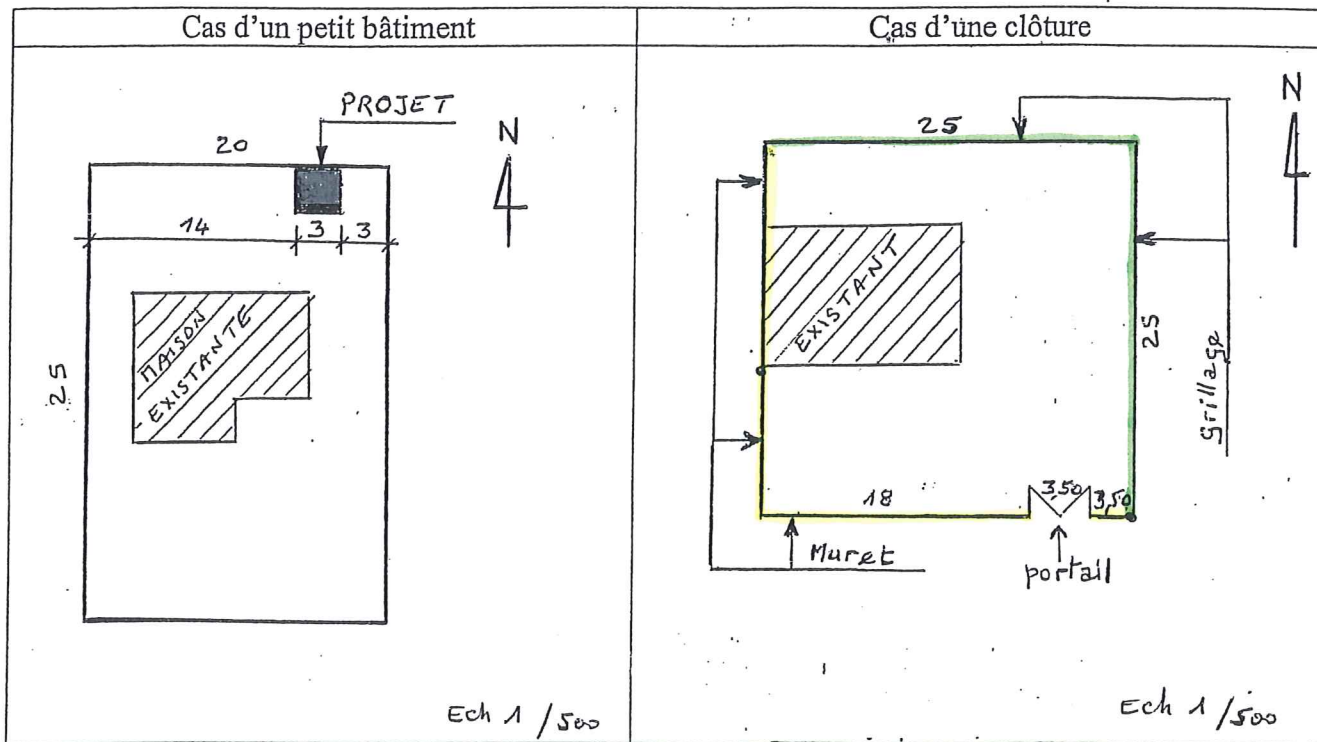
Aide à remplir une déclaration préalable pour l'édification d'une annexe, d'une clôture ou d'une modification de façade

1) Plan de situation à l'échelle 1/1250^e (cadastre ou Internet)

2) Plan de masse à l'échelle 1/500^e (soit 1 cm pour 5 m)

Vous devez le dessiner. C'est le plan de votre parcelle et des bâtiments existants (voir exemple ci-dessous)

Faites figurer au « stabylo » l'endroit de votre projet et un fléchage simple mais qui facilite la compréhension de votre projet.



La copie mise à votre disposition ne présente pas de couleur. Il convient de surligner au stabylo le lieu d'implantation de votre clôture (mur et/ou grillage avec couleurs différentes au besoin)

Nota : les plans fournis ne doivent comporter ni cachet mairie ni mention d'une précédente autorisation